



Arnaque de garagiste

Par Amandine01

Bonjour à tous.

Je m'appelle Amandine, j'ai 19 ans et suis depuis 1 an l'heureuse propriétaire d'une petite C1. Sauf que c'est un peu la cata... Je l'ai achetée dans un garage, avec une garantie de 3 mois.

Aujourd'hui, après 1 an et 10 000km je suis allée faire la vidange chez speedy, sauf qu'au moment d'examiner la voiture, le garagiste m'appelle pour me dire qu'il y a un souci avec le pot d'échappement. En effet, il est perforé et il manque des boulons. Il faudrait vérifier que rien n'est cassé, et ils sont équipés d'une caméra, qui permet de prendre des photos sans avoir à tout démonter. Le verdict tombe, la pièce est cassée, il faudra donc la changer (800?). Cependant, en discutant avec le garagiste, il m'explique que vu l'état, cela ne date pas d'hier, et que la pièce était déjà abîmée quand j'ai acheté ma voiture et que cela n'a pas pu passer au contrôle technique. Hors, j'ai le contrôle technique, effectué par le garagiste chez qui j'ai acheté ma voiture, et ce problème n'est absolument pas mentionné.

De plus, lorsque j'avais fait faire un devis dans un autre garage, le garagiste à qui j'avais montré le contrôle technique m'avait dit que c'était illégal de m'avoir vendu une voiture d'occasion avec les plaquettes de freins "légèrement usagées" comme mentionné dans le contrôle technique, elles auraient dû être changées.

800? représente beaucoup d'argent car je suis étudiante (et donc sans salaire ni bourses), et mon garagiste a été mal honnête, m'a vendu une voiture n'assurant pas ma sécurité et fourni des documents non conformes (puisque le contrôle technique est bidon). J'aimerais savoir quel recours puis-je avoir.

Merci à la personne qui pourra m'aider

Bonne journée à tous !